

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 12
Votants..... 14
Absents..... 0

Date de la convocation : 26.07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VLALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MAR TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude a donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.

SECRETARIE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 8**DELIBERATION N° 19****BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 a été présenté et dressé par Madame le Maire,**Considérant que** Madame Anne-Marie JUANABERRIA a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021,**Considérant que** Madame Lysiane TENDIL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Anne-Marie JUANABERRIA,

Madame le Maire précise que la masse salariale affectée sur le CA du village-vacances et impactant négativement le résultat (déficit) a été artificiellement gonflée (44 695,61€ de masse salariale) à la demande de conseillers pour une période de moins de deux mois d'activité réelle. Cette masse salariale excessive et irréaliste a pour conséquence de créer un déficit de 26 337,24€ remettant de fait en cause l'activité débutante.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	71 555.08 €	45 217.84 €	22 652.31 €	30 000.00 €	94 207.39 €	75 217.84 €
Résultat comptable 2021		-26 337.24 €		7 347.69 €		-18 989.55 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)						0.00 €
Résultat de clôture à affecter		-26 337.24 €		7 347.69 €		-18 989.55 €
RAR 2021			0.00 €	607.00 €	0.00 €	607.00 €
Résultats définitifs		-26 337.24 €		7 954.69 €		-18 382.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A voté contre à la majorité des membres présents et représentés (1 pour et 13 contre)**(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)****- N'ADOpte PAS** le compte administratif tel qu'il a été présenté.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du

Accusé de réception en préfecture

012 211202312-20220730-20223007_19-DE

Recu le 08/08/2022

accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Lysiane TENDIL**Acte dématérialisé**